

PORTANT COMPOSITION DU JURY Master STAPS : activité physique adaptée et santé - 1ère année

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Master STAPS : activité physique adaptée et santé - 1ère année comme suit :

Membres du jury

RATEL Sebastien, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

BOISSEAU Nathalie, Vice-président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Semestre 1

BOYER Simon, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

HILLAIRET Dieter, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

THOMAS Frederique, PROFESSEUR AGREGE CLASSE EXCEPTIONNELLE

RIX LIEVRE Geraldine, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

FAUGERON Geraldine, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

ISACCO Laurie, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

METZ Lore, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

ENNEQUIN Gael, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

THIVEL David, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

ENSOR Simon, PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

Semestre 2

BOYER Simon, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

HILLAIRET Dieter, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

THOMAS Frederique, PROFESSEUR AGREGE CLASSE EXCEPTIONNELLE

RIX LIEVRE Geraldine, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

FAUGERON Geraldine, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

ISACCO Laurie, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

METZ Lore, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
ENNEQUIN Gael, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
THIVEL David, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.
ENSOR Simon, PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 4 décembre 2024